

Le BNC réitère sa position sur « septembre »

08.08.2011

Categories: BDS-Arguments

Publié le 8 août 2011 par le **Comité national palestinien du BDS**

<http://www.bdsmovement.net/2011/bnc-reiterates-its-position-on-september-7794>

Au cœur du débat sur les initiatives diplomatiques palestiniennes pour obtenir l'adhésion de la « Palestine » à l'ONU, de nombreuses questions légitimes sur la stratégie et la tactique se posent parmi les personnes de conscience qui soutiennent la liberté, la justice et l'égalité pour le peuple palestinien. Comme pour la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud, les groupes solidaires de la Palestine et les militants sont convaincus comme nous que seules des formes concertées, efficaces et soutenues de solidarité, particulièrement sous la forme du boycott, des désinvestissements et des sanctions (BDS), peuvent forcer Israël à rendre compte de ses obligations selon le droit international et mener à la plénitude des droits des Palestiniens.

Le Comité national palestinien du BDS (BNC), la plus vaste coalition de la société civile palestinienne, renouvelle et explique plus en détail ci-dessous les principes majeurs qui ont sous-tendu sa position sur cette question, exprimée dans notre déclaration du 1er juin 2011.

(1) Autodétermination

Le droit inaliénable le plus fondamental du peuple de Palestine est le droit à l'autodétermination. La fin de l'occupation est un des piliers de l'exercice de ce droit. Le droit à l'autodétermination, qui dans le cas des Palestiniens, est représenté par l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), est habituellement défini comme le droit de « tous les peuples à... déterminer librement, sans interférence extérieure, son statut politique et la poursuite de son développement économique, social et culturel ». ^[1] C'est un droit détenu par **tous les Palestiniens, indépendamment de leur localisation présente**, en vertu du droit international et des principes de la souveraineté populaire et de la démocratie. Tous les Palestiniens, y compris les réfugiés du shatat (exil) et les citoyens palestiniens d'Israël ont le droit de participer à et d'être représentés par – à l'ONU et ailleurs – une OLP démocratique déterminant le statut politique et poursuivant le développement culturel, économique et social du peuple palestinien tout entier.

Au minimum, l'exercice du droit à l'autodétermination de tous les Palestiniens implique :

1.- De terminer l'occupation israélienne et la colonisation de toutes les terres arabes occupées en 1967 ;

2.- D'honorer le droit des citoyens palestiniens d'Israël à la pleine égalité abolissant le système israélien légal et institué de discrimination raciale (conforme à la définition de l'apartheid par l'ONU) ; et

3.- De respecter et de réaliser le droit, avalisé par l'ONU, des Palestiniens réfugiés à rentrer chez eux et sur les terres d'où ils ont été expulsés.

(2) OLP

Jusqu'à ce que le peuple palestinien exerce ses droits à l'autodétermination, l'OLP reste le seul représentant légitime représentant tous les Palestiniens à l'ONU et dans les autres forums internationaux, régionaux et multinationaux. Aucune alternative ne sera acceptée par la grande majorité du peuple palestinien.

(3) Complicité et responsabilité

Les Etats qui ont reconnu le droit des Palestiniens à un État sont encore plus obligés à mettre fin à leur complicité dans le maintien, l'escamotage ou même le renforcement du régime israélien d'occupation, de colonialisme et d'apartheid contre le peuple palestinien. Les Etats qui attribuent la reconnaissance de la souveraineté palestinienne et qui continuent leurs affaires comme d'habitude avec Israël sont plus qu'hypocrites ; ils trahissent leurs propres obligations légales et politiques à mettre fin aux violations graves et persistantes par Israël du droit international et des droits des Palestiniens.

Ci-dessous : extraits d'une **déclaration de juin 2011 du BNC**, le Comité national du BDS, plus vaste coalition de la société civile palestinienne

(http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=450) :

Avant et après septembre : la lutte pour les droits palestiniens doit s'intensifier.

Septembre marquera le 20e anniversaire du début du « processus de paix » israélo-palestinien, largement admis comme un échec total, d'après tous les critères objectifs. Ce processus factice a servi de camouflage à une intense colonisation israélienne des terres palestiniennes, au déni permanent des droits élémentaires palestiniens, et au nettoyage ethnique graduel des Palestiniens, tout en donnant simultanément une fausse impression de construction de paix. Dans ce contexte, le BNC se réjouit de la reconnaissance, par une grande majorité des Etats du monde, du fait que le droit palestinien à la souveraineté et à la libération de l'occupation israélienne lui est dû depuis longtemps et ne devrait plus rester otage d'une « diplomatie » des USA fanatiquement partielle dans sa défense de l'expansionnisme israélien. Mais la reconnaissance d'une souveraineté palestinienne est clairement insuffisante en soi pour conduire à la fin réelle de l'occupation et du régime colonial d'Israël. Elle ne terminera pas non plus les décennies de système de discrimination raciale légalisé d'Israël qui correspond à la définition de l'apartheid par l'ONU, ni ne permettra aux millions de réfugiés palestiniens de revenir dans leurs foyers d'origine d'où ils ont été violemment déracinés et exilés.

Une reconnaissance diplomatique doit conduire à la protection du droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien tout entier, représenté par une OLP démocratisée et ouverte non seulement aux représentants des Palestiniens sous occupation, mais aussi aux exilés – la majorité du peuple palestinien – et aux citoyens discriminés d'Israël. Pour être plus qu'un symbole, cette reconnaissance doit être le prélude

de sanctions efficaces et durables contre Israël, pour conduire à une pleine conformité avec ses obligations selon le droit international. Comme l'ont montrées la lutte pour abolir l'Apartheid en Afrique du Sud et les luttes actuelles pour la liberté et la justice dans la région arabe, les gouvernements du monde ne se retournent pas contre un régime d'oppression manifestement illégal et immoral sur de simples considérations éthiques ; les intérêts économiques et la dynamique des pouvoirs dominants pèsent bien plus lourd dans leurs considérations. En vérité, le discours militant et belliciste du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu devant le congrès US, couplé à la dernière soumission humiliante du président USA Barak Obama aux volontés israéliennes, montre sans doute possible que quiconque s'accroche à l'espoir que Washington est capable ou veut contribuer à la construction d'une paix juste dans notre région vit dans l'illusion.

La leçon clé apprise de l'Afrique du Sud, c'est que, pour que les gouvernements du monde mettent fin à leur complicité avec les violations graves et persistantes des droits humains et de la loi internationale par Israël, il doivent y être obligés par une pression massive, bien organisée, de mouvements sociaux de base et d'autres composantes de la société civile. Dans ce contexte, le BDS a fait la preuve d'être la stratégie la plus puissante et prometteuse de la solidarité internationale avec le peuple palestinien dans notre lutte pour l'autodétermination, la liberté, la justice et l'égalité.

Au vu de cela, le BNC, inspiré par la volonté et le pouvoir du peuple qui a fait naître le printemps arabe, appelle les personnes de conscience et les groupes de solidarité internationale à avancer dans la construction d'un mouvement BDS de masse aux Etats-Unis et ailleurs, dans les pays les plus puissants du monde, avant et après septembre. Seul un tel mouvement de masse peut garantir qu'une quelconque reconnaissance diplomatique de la souveraineté palestinienne émanant en septembre à l'ONU fera progresser les droits du peuple palestinien et fera monter le prix de l'occupation, du colonialisme de l'apartheid d'Israël en l'isolant encore plus avec les complices de ses crimes. Un fort mouvement de solidarité qui peut obliger les représentants élus, particulièrement aux USA, à être responsables devant le peuple, par opposition à un lobby sioniste servant le programme des intérêts coloniaux des militaristes d'Israël, qui entrent en conflit direct avec les intérêts des peuples américains et autres, c'est le seul espoir pour une paix complète et durable basée sur la justice.

(1) Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies (24 oct. 1970)

http://m-e-s.org/gauche/bibliotheque/international/integrite/relations_amicales

Traduction : JPB-CCIPPP